



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU : 22 JUILLET 2025
NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 27

DELIBERATION N°2025-97 : Modification des tarifs municipaux

Date de convocation : Mardi 23 Septembre 2025

Date de l'affichage : Vendredi 03 Octobre 2025

Etaient présents : M. Henri POIRSON, M. François BROSSE, Mme Martine BRAYER, Mme Mary-Line LEFEVRE, Mme Waïna CZMIL-CROCCO, Mme Cécile CONERARDY, Mme Véronique PELTIER, Mme Sandrine SIMON, Mme Estelle GRABAS, M. Lilian HOFF, M. Stéphane MARTIN, M. Benoît-Joseph BIGEL, M. Nicolas BARISIEN, M. Jonass FOURNIER, M. Michel DENIS, Mme Claudine MERTZ

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné procuration : Mme Karine MAIRE à Mme Martine BRAYER, M. Jacques SESMAT à Mme Mary-Line LEFEVRE, M. Philippe LETT à M. Henri POIRSON, M. Bernard DISSER à Mme Waïna CZMIL-CROCCO, M. Jean-Luc BOHN à M. Nicolas BARISIEN, Mme Anne-Marie DAVOUSE à Mme Véronique PELTIER, Mme Nadine WUYCIK à M. François BROSSE

Était excusée : Mme Pierrette BROSSE

Étaient absents : Mme Martine SIGAUD-LEBARBIER, M. Frédéric FAURE, Mme Cyrielle HASSLER

Secrétaire de séance : Mme Waïna CZMIL-CROCCO

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 23

Rapporteur : Henri POIRSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

EXPOSE DES MOTIFS :

- 1) Par délibération n°2025-71 du 17 juin 2025, le Conseil a modifié l'annexe 2 - TARIFS SALLES, EQUIPEMENTS CULTURELS ET AUTRES afin de créer des tarifs pour la nouvelle salle du Saut noir.

Depuis cette délibération, nous avons reçu plusieurs demandes de professionnels et d'entreprises qui souhaiteraient pouvoir organiser des réunions de courte durée dans la nouvelle salle du Saut noir mais actuellement les forfaits proposés ne correspondent pas à leur demande.

Aussi, il est proposé d'instaurer un tarif horaire afin de permettre l'organisation des réunions de manière périodique :

- 10 € par heure pour les professionnels et entreprises de Dieulouard ;
- 20 € par heure pour les professionnels et entreprises extérieurs.

Dans ce cadre, il convient de modifier l'annexe 2 TARIFS SALLES, EQUIPEMENTS CULTURELS ET AUTRES afin de prendre en compte ces nouveaux tarifs.

CAVURNE	Ancien tarif	Nouveau tarif
Fourniture et pose d'une cavurne	331,00 €	470,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De modifier l'annexe 2 - TARIFS SALLES, EQUIPEMENTS CULTURELS ET AUTRES, avec application des tarifs comme décrits ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2025 ;
- De modifier l'annexe 1 – TARIFS MUNICIPAUX, concernant les prestations funéraires avec application du tarif comme décrit ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2025 ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,

Waïna CZMIL-CROCCO



Le Maire,

Henri POIRSON

